

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-8-6-5

Séance du vendredi 29 mai 2009

### **PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DE RIVIERES (CO14) Approbation des opérations 2009 et délégation de la maîtrise d'ouvrage au Département - Subventions aux collectivités - Convention avec Météo France**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° CG-2008-5-6-8 du 11/12/08 relative au budget primitif 2009 - Rivières, Lacs, Barrages, Milieux Humides et Parc d'Intervention en Matériel – Travaux (P.I.M.) (C014),
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 2005/6<sup>ème</sup>/62-05 du 27/05/05 approuvant le modèle de convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8/2/1995,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de l'opportunité et approuve pour 2009 en aménagement des rivières les 10 programmes exposés en Annexe 1, pour un montant de 1 588 500 € TTC, décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage de leur exécution au Département et d'affecter les AP correspondantes. Les dépenses seront prélevées respectivement sur le Programme C414, nature 45411 ;
- autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes selon le modèle approuvé lors de la

Commission Permanente du 27 mai 2005, pour les programmes de travaux figurant au rapport ;

- autorise le Président du Conseil Général à consulter les prestataires de service pour les missions de maîtrise d'œuvre, d'étude de sol, d'impact, de topographie, de contrôle et de coordination et de sécurité, pour les opérations figurant en Annexe 1 ;
- autorise le Président du Conseil Général à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes, pour les opérations figurant en Annexe 1 ;
- autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du (des) marché(s), nécessaire(s) conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget, pour les opérations figurant en Annexe 1 ;
- autorise le Président du Conseil Général à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes exposés en Annexe 1 ;
- approuve et programme les 5 nouveaux dossiers d'aides aux collectivités et aux établissements publics locaux figurant à l'Annexe 2, pour un montant de subvention de 27 460,00 € et affecte les AP correspondantes. Les montants des aides départementales seront prélevés au 204/20414/61, au 204/2042/61 et au 204/20415/61 selon le bénéficiaire ;
- approuve le projet de convention avec Météo France pour le fonctionnement annuel de la station automatique de mesures météorologiques de ROUFFACH présenté en Annexe 3 et autorise le Président du Conseil Général à le signer. Les dépenses seront prélevées sur le programme C614, nature 6158, 6156, 611.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions